

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du vendredi 19 novembre 2021**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Arnaud MERCIER - Danielle MENET - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Kayané BIANCO représenté par Jean-Louis VINCENT - Corinne BIRGIN représentée par Julien BERTEI - Doudja BOUKRINE représentée par Saphia CHAHID - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Sophie CAMARD représentée par Jean-Marc SIGNES - Christine CAPDEVILLE représentée par Patrick PIN - Martine CESARI représentée par André BERTERO - Jean-David CIOT représenté par Jacky GERARD - Jean-François CORNO représenté par Olivier FREGEAC - Jean-Jacques

COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Emmanuelle CHARAFE - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Claude FILIPPI représenté par Gérard BRAMOULLE - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Nicole JOULIA représentée par Eric CASADO - Vincent LANGUILLE représenté par Vincent DESVIGNES - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Anne MEILHAC représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Nassera BENMARNIA - Eric MERY représenté par Marie MICHAUD - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Catherine VESTIEU - Lourdes MOUNIEN représentée par Pierre LEMERY - Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Frank OHANESSIAN représenté par Camélia MAKHLOUFI - Yannick OHANESSIAN représenté par Marie BATOUX - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Henri PONS représenté par Catherine PILA - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Jessie LINTON - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Michel RUIZ - Franck SANTOS représenté par Michel ROUX - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Laurence SEMERDJIAN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Solange BIAGGI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Julie ARIAS - Mireille BALLETTI - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Daniel GAGNON - Jean-Pascal GOURNES - Yannick GUERIN - Pierre HUGUET - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Stéphane RAVIER - Jean-Yves SAYAG - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Béatrice BONFILLON représentée à 16h36 par Arnaud MERCIER - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h29 par Anne-Laurence PETEL - Eric GARCIN représenté à 16h36 par Yves WIGT - Pascal CHAUVIN représenté à 17h08 par Christian BURLE - Caroline MAURIN représentée à 17h08 par Alexandre DORIOL - Jacky GERAD représenté à 17h12 par Michel AMIEL - Catherine PILA représentée à 17h16 par Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT représenté à 17h20 par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Gérard AZIBI représenté à 17h27 par Laure ROVERA - Julien RAVIER représenté à 17h44 par Emilie CANNONE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Richard MALLIÉ à 15h37 - Sandrine D'ANGIO à 15h55 - Jean-Marc COPPOLA à 16h11 - Dona RICHARD à 16h16 - Sabine BERNASCONI à 16h30 - Anne VIAL à 16h33 - Véronique MIQUELLY à 16h35 - Lyece CHOULAK à 16h38 - Sébastien JIBRAYEL à 16h38 - Didier REAULT à 16h45 - José MORALES à 16h55 - Yves MESNARD à 16h57 - Patrick PIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h57 - Magali GIOVANNANGELI à 17h01 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h02 - François TAULAN à 17h02 - Sophie JOISSAINS à 17h02 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h03 - Jean-Christophe GRUVEL à 17h05 - Lionel DE CALA à 17h10 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h12 - Jean-Louis VINCENT à 17h20 - Eric CASADO à 17h25 - Roland CAZZOLA à 17h25 - Lisette NARDUCCI à 17h25 - Mathilde CHABOCHE à 17h26 - Philippe GRANGE à 17h33 - Pascale MORBELLI à 17h36 - Isabelle ROVARINO à 17h36 - Mireille BENEDETTI à 17h36 - Marie BATOUX à 17h41 - Amapola VENTRON à 17h42 - Sébastien BARLES à 17h43 - Hervé GRANIER à 17h44.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URBA-008-10697/21/CM**

### **■ Actualisation de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence 7820**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et son décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 instituent les sites patrimoniaux remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé.

Parallèlement, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce désormais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu sur le périmètre de tous ses territoires.

Le législateur ayant reconnu la spécificité de l'organisation spatiale du territoire métropolitain divisé en Territoires sur la base de l'article L.5218-3 du Code général des collectivités territoriales, il a été tenu compte de cette particularité pour organiser les nouvelles Commissions Locales des Sites Patrimoniaux Remarquables de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'échelle des Territoires de la Métropole.

Dans ce contexte, une nouvelle Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables spécifique à la Commune d'Aix-en-Provence a été créée par délibération n°URB 004-4622/18/CM du Conseil de la Métropole en date du 18 octobre 2018 pour le périmètre de son centre historique identifié par l'ancien secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ainsi que pour l'ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Entremont Saint Donat.

En application de l'article D.631-5 du Code du patrimoine, cette délibération prévoit que la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Aix-en-Provence est composée :

. de membres de droit, s'agissant :

- du Président de la Commission, à savoir la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, laquelle peut déléguer la présidence de la Commission au Maire de la Commune d'Aix-en-Provence ;
- du Maire de la commune d'Aix-en-Provence ;
- du Préfet ;
- du Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- et de l'Architecte des Bâtiments de France.

. et de neuf membres titulaires et neuf membres suppléants, nommés par le Conseil de la Métropole et répartis selon les trois collèges suivants :

- un collège d'élus ;
- un collège des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
- et un collège d'experts.

Suite au renouvellement du Conseil de la Métropole, et conformément au règlement intérieur de cette Commission, les membres de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la Commune d'Aix-en-Provence ont été renouvelés par délibération n°URBA 023-8694/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020.

Ainsi, ont été nommés au sein de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la Commune d'Aix-en-Provence les neuf membres titulaires et neuf membres suppléants suivants :

#### **Collège des élus**

- Monsieur Jean-Louis VINCENT (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjoint au Maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Monsieur Stéphane PAOLI (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjoint au Maire d'Aix-en-Provence)
- Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE (Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au Maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Monsieur Jean-Christophe GRUVEL (Conseiller de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Conseiller municipal d'Aix-en-Provence)
- Madame Sophie JOISSAINS (Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au Maire d'Aix-en-Provence) ; suppléant Madame Sylvaine DI CARO (Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au Maire d'Aix-en-Provence)

#### **Collège des associations**

- Monsieur Pierre DUSSOL (Président de l'Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois) ; suppléant Monsieur Philippe COUTIAUX (membre de l'Association pour la Restauration du Patrimoine Aixois)
- Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL (Déléguée régionale de l'Association Vieilles Maisons Françaises) ; suppléant Madame Odile DE PIERREFEU (membre de l'Association Vieilles Maisons Françaises)
- Madame Sabine SECHIARI (Déléguée régionale de l'Association Demeure Historique) ; suppléant Monsieur Emmanuel DE FORESTA (membre de l'Association Demeure Historique)

#### **Collège des experts**

- Madame Nuria NIN (archéologue) ; suppléant Monsieur Michel FRAISSET (directeur de l'office du tourisme d'Aix-en-Provence)
- Monsieur Régis ROUDIL (architecte) ; suppléant Monsieur Patrick COHEN (architecte du patrimoine)
- Monsieur Denis COUTAGNE (conservateur honoraire du patrimoine, commandeur des arts et des lettres, ancien directeur du musée Granet) ; suppléante Madame Marie-Christine GLOTON (docteur en histoire de l'art)

Or, suite à l'élection de Madame Sophie JOISSAINS en tant que Maire d'Aix-en-Provence en date du 24 septembre 2021, celle-ci devient membre de droit de la Commission Locale de Sites Patrimoniaux remarquables de la commune d'Aix-en-Provence et il convient donc de désigner un autre membre au sein du collège des élus.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de nommer au sein du collège des élus en remplacement de Madame Sophie JOISSAINS le membre titulaire et le membre suppléant suivants :

- Madame Karima ZERKANI-RAYNAL (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au Maire d'Aix-en-Provence) ; suppléante Madame Sylvaine DI CARO (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

## **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- L'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 portant création du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence ;
- L'arrêté préfectoral du 8 août 1998 portant création de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager d'Entremont Saint-Donat ;
- Le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur d'Aix-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012 ;
- La délibération n°URB 004-4622/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant création de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la Commune d'Aix-en-Provence pour le périmètre de son centre historique identifié par l'ancien secteur sauvegardé d'Aix-en-Provence, ainsi que pour l'ancienne zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Entremont Saint Donat ;
- La délibération n°URB 0023-8694/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 portant renouvellement de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la Commune d'Aix-en-Provence ;
- La délibération n°DL.2021-759 du Conseil municipal d'Aix-en-Provence du 24 septembre 2021 désignant Mme Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 novembre 2021.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que suite à l'élection du Maire de la Commune d'Aix-en-Provence, il convient de procéder à l'actualisation des membres du collège des élus de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la Commune d'Aix-en-Provence.

**Délibère**

### **Article 1 :**

Sont désignées membres du collège des élus de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables d'Aix-en-Provence en remplacement de Madame Sophie JOISSAINS le membre titulaire et le membre suppléant suivants :

- Madame Karima ZERKANI-RAYNAL (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au Maire d'Aix-en-Provence) ; suppléante Madame Sylvaine DI CARO (conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence, adjointe au maire d'Aix-en-Provence).

**Article 2 :**

Les autres membres du collège des élus, les membres du collège des associations et les membres du collège des experts demeurent ceux désignés par la délibération n°URB 0023-8694/20/CM du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2020 portant renouvellement de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables de la commune d'Aix-en-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Commande publique,  
Transition énergétique,  
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT